



Cher(e) candidat(e),

Saint-Pierre, 01/06/2023.

Vous êtes admis à l'IFSI du CHU Sud de la Réunion en et nous vous en félicitons.

L'Institut de Formation est accessible à tous les étudiants / élèves présentant un certificat d'aptitude à suivre la formation et les stages inhérents à la formation et dont les vaccinations sont à jour.

Afin d'assurer les mêmes chances de réussite face au diplôme, les étudiants en situation de handicap sont invités à se rapprocher du Référent Handicap de l'Institut lors de leur inscription administrative pour prendre connaissance des mesures d'accompagnement possibles et anticiper les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement de de leurs études. Les solutions mises en œuvre le seront avec le partenariat des responsables pédagogiques et ou de stage voire de terrain de sage en fonction des besoins dans la mesure de leur faisabilité eu égard au référentiel de compétences.

A noter :

- Chaque année scolaire, tout étudiant en situation de handicap, reprend contact avec le référent handicap de l'institut pour bénéficier d'un nouvel accompagnement personnalisé, il n'y a pas d'automatisme, le handicap pouvant être temporaire.
- Attention, pour les étudiants / élèves en situation de handicap ayant besoin d'aménagement des examens, aucune demande ne sera acceptée au-delà d'un mois avant la date des examens. Il est impératif d'anticiper pour bénéficier des mesures nécessaires.
- Tout étudiant / élèves en situation de handicap prend contact avec le référent handicap de l'institut qui l'orientera ou l'accompagnera dès l'apparition de problèmes de santé survenant pendant la scolarité.

Contacts et coordonnées

Les référents handicap des IES sont :

IES Sud

Isabelle FONTAINE – Cadre Formateur

Téléphone : 0262 35 59 98

Email : isabelle.fontaine.ies-reunion.fr

Sabine DIJOUX - Adjoint administratif

Téléphone : 0262 35 95 70

Email : sabine.dijoux@ies-reunion.fr

IES Nord

Gilbert DALLE-MULE – Cadre Formateur

Téléphone : 0262 71 75 59

Email : gilbert.dalle-mule@chu-reunion.fr

Martine TECHER - Adjoint administratif

Téléphone : 0262 71 75 49

Email : martine.techer@ies-reunion.fr

Le référent handicap de l'établissement (en cas de promotion professionnelle) est

D.R.H

Vanessa DARID

Téléphone : 0262 71 98 14

Email : vanessa.darid@chu-reunion.fr

Françoise BELON

Téléphone : 0262 35 95 94 - Dect 55569

Email : francoise.belon@chu-reunion.fr

Afin de procéder à votre inscription suite à votre admission via **PARCOURSUP** nous vous demandons d'effectuer les démarches suivantes :

ETAPE 1 -Dès le 05 Juin 2023, par retour de mail à : inscriptions.seve@ies-reunion.fr

Confirmer votre inscription et **transmettre par retour de mail les documents personnels suivants :**

1. **(format jpeg)** Une photo d'identité
2. **(format pdf)** Fiche d'inscription ci-jointe (remplie, datée et signée)
3. **(format pdf)** Photocopie de la Carte d'identité (recto/verso) nationale ou passeport (avec visa en cours de validité pour les étudiants étrangers)
4. **(format pdf)** Relevés d'Identité Bancaire avec code IBAN à votre nom (nom de jeune fille au dos du RIB pour les femmes mariées)
5. **(format pdf)** Copie de l'attestation de la sécurité sociale justifiant l'affiliation (avec votre numéro CGSS & nom)
6. **(format pdf)** Livret de famille (si vous êtes père ou mère de famille)

ETAPE 2 -Du 17 au 21 JUILLET 2023

Rendez-vous en **présentiel** secrétariat de la vie de l'étudiant de l'IFSI CHU Sud

Prévoir et préparer les documents :

- Noms de : **A à E**- **LUNDI** le 17/07/2023 de 8 à 12 heures
 - Noms de : **F à I**-**MARDI** le 18/07/2023 de 8 à 12 heures
 - Noms de : **J à M**-**MERCREDI** le 19/07/2023 de 8 à 12 heures
 - Noms de : **N à Q**-**JEUDI** le 20/07/2023 de 8 à 12 heures
 - Noms de : **R à Z**- **VENDREDI** le 21/07/2023 de 8 à 12 heures
7. **Original du BAC (à présenter) + photocopie**
 8. **Original de relevé de notes du BAC (à présenter) + photocopie**
 9. **Originaux des Bulletins scolaires du lycée de 1^{ère} et Terminale (à présenter) + photocopies**
 10. **Originaux (à présenter) + photocopie du diplôme le plus élevé (BTS, licence, master...)**
 11. **Attestation d'immunisation et vaccinations obligatoires** ci-jointe remplie par votre médecin traitant
 12. **Certificat médical (ci-joint avec votre nom de jeune fille) établi obligatoirement par un médecin agréé** et avec cette phrase : « Mme/Mr... Ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier ». Consulter la liste de médecins agréés sur le site : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/media/45217/download?inline>
 13. **Justificatif de résidence pendant les études (photocopie)** de moins de 3 mois (soit facture EDF, soit facture d'eau...). Si la facture n'est pas à votre nom, veuillez fournir une attestation s/honneur de l'hébergeur ainsi que sa pièce d'identité et un justificatif d'adresse (facture EDF, facture d'eau...)
 14. **Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle (obligatoire)** pour l'année 2023-24 (la responsabilité civile professionnelle est conseillée mais facultative)
 15. **Attestation d'inscription à Pôle emploi avec numéro d'identifiant (seulement si vous êtes concerné)**
 16. **Photocopie de votre carte grise (seulement si la voiture est à votre nom)**
 17. **Extrait du casier judiciaire n°3** de moins de 3 mois, à récupérer sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/>
 18. **Prévoir carte bancaire** pour effectuer les paiements (droit de scolarité + recueil de textes et portfolio ~190€)
 19. **Demande de validation d'acquis (Dossier ci-joint.)** « Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel ». Fournir les photocopies de justificatifs, les originaux seront exigés pour vérification.



Aucune demande de Validation d'Acquis Antérieur n'est possible au-delà du 31/08/2023.

Votre inscription sera soumise à la vérification des originaux de diplômes et documents :

Vos diplômes (minimum niveau IV ou équivalent), Relevé de notes du BAC, Bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale, Tous les documents déclarés dans votre inscription PARCOURSUP...

Toute déclaration non conforme aux originaux ou en l'absence de documents et copies demandées, entrainera l'annulation de l'inscription du candidat.

L'équipe administrative de l'IES du CHU de la Réunion

A Saint-Pierre, le 01/06/2023

A tous les étudiants et élèves primo-entrants

Dans le cadre de votre formation, vous devrez effectuer chaque année **une visite médicale obligatoire** avec le Médecin du Travail des IES du CHU Réunion.

À la rentrée, vous devrez vous rendre à cette visite médicale, qui sera programmée par l'institut (date qui vous sera communiquée ultérieurement).

Vous devrez vous munir **OBLIGATOIREMENT** des pièces suivantes :

- votre carnet de santé ou carnet de vaccinations,
- la dernière sérologie de l'Hépatite B,
- lunettes de vue le cas échéant,
- les certificats demandés ci-dessous :

1. **Certificat médical** (ci-joint) rempli par le médecin agréé.

Certificat médical (*avec votre nom de jeune fille*) établi **obligatoirement** par un médecin agréé
 Consulter la liste de médecins agréés sur le site :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/media/45217/download?inline>

2. **Certificat de vaccination** (ci-joint) rempli par votre médecin traitant.

3. Si vous êtes en situation de handicap déclaré: Obligation de fournir les documents médicaux préconisant les dispositifs d'aménagement recommandés:

Un certificat délivré par un médecin agréé de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Cette information pour que nous puissions mettre tout en oeuvre pour vous accueillir dans de conditions optimales (adaptation technique ou pédagogique, matérielle ...). Pour toute question, vous pouvez contacter le référent handicap IFSI ☎ 0262 35 95 70

CERTIFICAT MEDICAL MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) Docteur :certifie avoir examiné ce jour

Mr/Mme Nom : Prénom :

Né(e) le : ___ / ___ / ___ à

inscrit(e) à du C.H.U de la Réunion et atteste qu'il/elle ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession

Fait à

le.....

Signature et cachet du médecin :

Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires et recommandées
pour les étudiants et élèves des professions de santé

Je soussigné, Docteur¹

Adresse :

Téléphone :

Certifie que M. / Mme (Nom de jeune fille suivi du nom d'usage + prénom).....

Né(e) le...../...../..... à.....

Est à jour des vaccinations suivantes obligatoires :

- 1) **Hépatite B** (Arrêté du 02/08/2013 - voir algorithme ci-dessous). **3 injections au total** selon le schéma 0,1 mois et 6 mois après la première dose.
L'immunisation est OBLIGATOIRE afin de pouvoir débiter les stages. Un schéma accéléré peut être proposé afin de garantir l'immunisation avant le début du premier stage : ENGERIX B20 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21) suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour obtenir une protection au long cours. Contrôle des anticorps 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.

Résultats des dosages (OBLIGATOIRES)	Date
Anticorps Anti-HBs UI / L et Anticorps Anti-HBcUI / L
<p>Si attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac Anti-HBs > 100 UI/L : sujet immunisé.</p> <p>Si concentration des anticorps Anti-HBs entre 10 et 100 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : sujet immunisé <u>si vaccination menée à terme (3 injections au total)</u>.</p> <p>Si concentration des anticorps Anti-HBs < 10 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : réaliser une injection supplémentaire de vaccin contre l'hépatite B et effectuer un nouveau contrôle sérologique 4 à 8 semaines après l'injection (répéter ce schéma si besoin sans dépasser 6 injections au total).</p> <p>Après 6 doses, si la personne présente toujours un taux d'anticorps anti-HBs inférieur à 10 UI/L, elle est considérée comme « non répondeuse » à la vaccination.</p> <p>Si anticorps Anti-HBc détectés : dosage des antigènes HBs et de l'ADN VHB.</p>	

- 2) **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite** : 3 injections + rappel à l'âge de 6 ans, 11-13 ans, 25 ans et 45 ans.
Pour les professionnels de santé, les rappels comportent la valence coquelucheuse (recommandé).

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° de lot
.....

¹ Votre médecin traitant ou le médecin de service de médecine préventive de votre employeur

A pris connaissance que les vaccinations suivantes sont recommandées :

1) Rougeole, Oreillons, Rubéole :

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir au total 2 doses de vaccin trivalent ROR (avec un délai de minimum 1 mois entre les doses), **quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.**

Personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent ROR au total si absence d'antécédent connu.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose ROR :
2ème dose ROR :

2) Varicelle : 2 injections espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®) en cas de personne sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :
2ème dose :

3) COVID-19 :

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :
2ème dose :
3ème dose :

4) Grippe saisonnière :

Nom du vaccin	Date	N° de lot
.....

A pris connaissance que la réalisation d'un test IDR tous les 5 ans est recommandée :

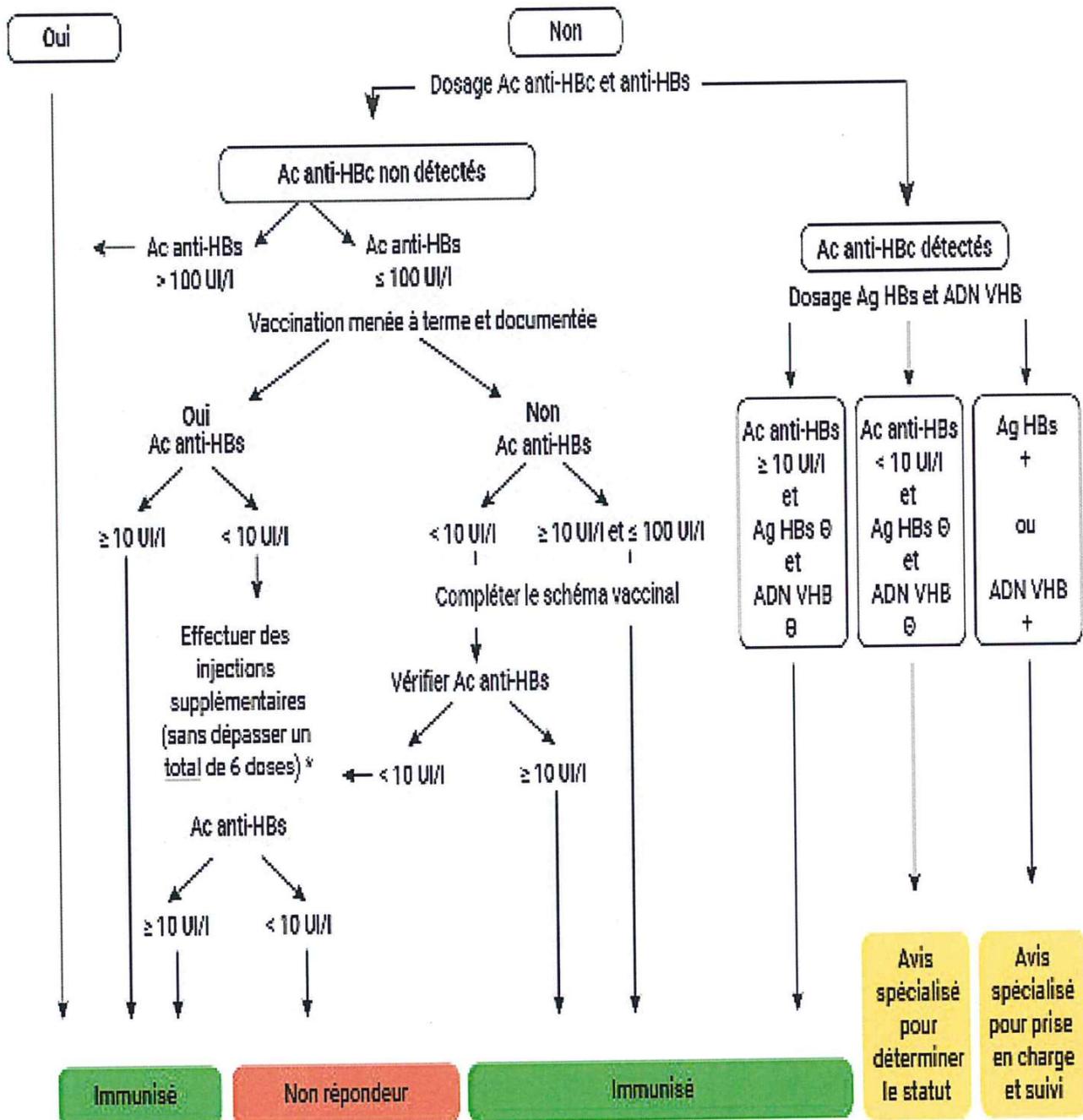
Date	Résultat
.....

Fait à le/...../.....

Signature et cachet du Médecin

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.

Attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac anti-HBs > 100 UI/l



Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B

* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté.



Campagne 2023-2024

Notice

Ce dossier concerne les étudiants inscrits en première année des formations en soins infirmiers des établissements liés par convention à l'Université de La Réunion.

Il est établi et examiné à la demande de l'intéressé(e) pour la dispense d'UE dans le cursus de formation en soins infirmiers par les équivalences accordées pour tout ou partie d'UE acquises antérieurement dans une formation ayant permis l'obtention d'un titre universitaire.

Ce dossier préparatoire à la Commission d'Attribution des Crédits a pour objectif de permettre à l'UFR Santé de donner un avis préalable pour les demandes de dispenses formulées par les candidats, au regard du programme analytique de toutes les années de formations antérieures ayant permis d'obtenir le titre universitaire (Licence, Master, DUT, Doctorat, Ingénieur d'un établissement habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur) avec le programme analytique des trois années du cursus des études d'infirmier (référentiel national).

Le dossier complété par le candidat, accompagné de toutes les copies des pièces justificatives demandées doit être déposé auprès de l'IFSI.

IMPORTANT :

- Tout dossier incomplet ou retardataire ne sera pas traité.
- Aucune pièce manquante ne sera réclamée.
- Toutes les copies des pièces fournies ne seront pas restituées : *les originaux devront être présentés aux services administratifs de l'IFSI*

Nom (majuscules) / prénom :	
Etablissement d'inscription (IFSI) <input checked="" type="checkbox"/> Saint-Pierre Année d'inscription en 1 ^{ère} année 2023-2024	Visa du directeur de l'institut Stéphane LE ROUZIC Directeur de Soins

Réservé à l'Administration de l'UFR Santé	
Date d'arrivée (UFR SANTE) :	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet



--	--

IDENTIFICATION

Nom

Nom marital :

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lieu de naissance (commune) :

Département de naissance :

Pays :

COORDONNEES

Adresse permanente (adresse de résidence habituelle) :

Rés./appt. :

N°, voie

Code postal : Commune :

Pays :

LISTE DES PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER

- Copie d'une attestation d'inscription à l'IFSI (PIECE N°1)
- Les autres pièces (attestation du titre universitaire, son programme analytique* et les relevés de notes) seront numérotées dans l'ordre d'apparition dans le tableau ci-après et à partir du numéro 2

* Le programme analytique est le référentiel pédagogique détaillé (UE par UE) de chaque année universitaire ayant conduit à l'obtention du titre universitaire, notamment pour les UE demandées en équivalence en vue d'une dispense dans le cadre de la formation en IFSI.



**IFSI – DEMANDE
DE VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS**



Campagne 2023-2024

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
atteste sur l'honneur :

- de l'authenticité des informations personnelles mentionnées dans ce dossier ;

J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration ou production de documents falsifiés dans ce dossier est passible de sanctions pénales.

A le

Signature obligatoire



**IFSI – DEMANDE
DE VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS**



Campagne 2023-2024

TITRES UNIVERSITAIRES ACQUIS ANTERIEUREMENT

Année d'obtention	Intitulé complet et établissement ayant délivré le diplôme	Pièce
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10



IFSI - DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS - Campagne 2023-2024



Nom : - Prénom(s) :

EQUIVALENCES DEMANDEES

Formation antérieure			Formation en IFSI		Avis
Titre universitaire	Intitulé complet du titre	UE demandée en équivalence (année, libellé de l'UE)	Année (1, 2, 3)	UE correspondante demandée en dispense (semestre et intitulé complet)	